



**ZONE 83**  
**Comités 21**  
**NORD PAS DE CALAIS**



**REGLEMENT DES COMPETITIONS SAISON 2017 - 2018**

**Libre par équipe de 2 (ou DUO)**

Le Comité **NORD PAS DE CALAIS** organise le Championnat Régional « Libre par équipe de 2 ou DUO » qui attribue le titre de Champion Régional de notre Comité et qualifie les équipes les mieux classées pour la finale nationale qui aura lieu **du 19 au 21 Janvier 2018 à OLONNE/MER**

Ce Championnat est ouvert à tout joueur licencié dans son Comité à jour de sa cotisation 2017- 2018.

Le **nombre d'équipes qualifiées** a été fixé à **6** par notre Président de Zone pour le comité **NORD PAS DE CALAIS**.

**CONDITION et PARTICIPATION**

Le Championnat se déroule en **1 finale de 2 séances** qui se jouera le **11 Novembre 2017** :

**Salle Cabri**  
**Face au 108 rue de Montplaisir**  
**59600 MAUBEUGE**

**Tél du directeur d'épreuve : 06 15 41 04 98**

Pour participer à cette épreuve, il faut que chaque équipe soit constituée de **2 joueurs licenciés** dans le comité Nord pas de Calais.

Participation : **25€ par équipe (DUO) et par séance.**

A chaque séance supplémentaire, une participation de **25€ par équipe** sera demandée.

Les joueurs présents sur le lieu de l'épreuve et **non inscrits au préalable** participeront au championnat dans l'ordre d'arrivée **sous réserve** d'une équipe de 2 joueurs et d'une mise en place idéale sur décision conjointe de l'arbitre et du directeur d'épreuve. Le qualificatif se fera avec un nombre pair d'équipe (DUO).

**DEROULEMENT et PARTICIPATION**

**1<sup>ère</sup> Séance**



**A 14 heures : 5 Positions de 5 Donnes**

La mise en place de la première séance sera faite par tirage au sort avec Inslibduo222

La séance se déroule en **5 fois 5 donnes**.

Les contrats autorisés sont : **petite, garde, garde sans, garde contre.**

Pour toute garde sans ou garde contre, l'accord de l'arbitre est obligatoire.

Pour tout score supérieur à 450, la feuille de marque doit être signée par l'arbitre.

La feuille de marque doit être remplie par le joueur Nord et vérifiée par les trois autres joueurs. En cas de marque erronée (total des scores différent de zéro par exemple) avertissement aux quatre joueurs, en cas de récidive pénalité de 100 points.

Les mouvements se font à la position (Nord fixe, Sud +1, Est +2, Ouest -2).

**Chaque position sera limitée à 50 minutes et à l'issue de ces 50 minutes, les donnes non commencées seront annulées.**

A l'issue de cette séance, le classement sera effectué avec le total des scores (+ et -) de tous les joueurs de l'équipe.

**2<sup>ème</sup> Séance**



**A 21 heures : 5 Positions de 5 Donnes**

La mise en place de la 2<sup>ème</sup> séance sera déterminée en fonction du classement de la 1<sup>ère</sup> séance et les scores seront divisés par 2. Une équipe peut être éliminée en cas de table relai

Exemple : 1<sup>ère</sup> équipe Table 1, 2<sup>ème</sup> équipe Table 2, 3<sup>ème</sup> équipe Table 3 etc...

**Chaque position sera limitée à 50 minutes.**

Les mouvements se font à la position (Nord fixe, Sud +1, Est +2, Ouest -2).

A l'issue de la 2<sup>ème</sup> séance, les **6 équipes** ayant réalisé le meilleur score seront qualifiées **pour le Championnat de France** qui se déroulera **du 19 au 21 Janvier 2018 à OLONNE/MER**

### **Ex Aequo :**

En cas d'ex aequo pour la 6<sup>ème</sup> place qualificative, sera qualifié l'équipe qui aura réalisé le plus gros score positif sur une position lors de la 2<sup>ème</sup> séance du soir.

### **INSCRIPTIONS**

Afin d'optimiser l'organisation, il est fortement préconisé l'inscription au préalable.

La feuille d'inscription est à retourner obligatoirement **avant le 7 Novembre 2017 :**

- soit par l'intermédiaire de votre Président de Club
- soit par mail [ccr5962@yahoo.com](mailto:ccr5962@yahoo.com)

**Tél : 06 15 41 04 98**

L'inscription au Championnat implique l'acceptation du présent règlement et la participation à toutes les séances.

**Le silence est de règle durant les donnes.**

### **INDICE – COEFFICIENT**

INDICE PCN : = 1,80

## **REGLEMENT FFT**

Cette épreuve est soumise au règlement des compétitions de la F.F.T. et du code d'arbitrage  
Se référer au chapitre 3 « règlement des compétitions » article 7 à 12 du fascicule N° 2 « Donnes Libres »  
de la FFT, dernière version.

Et du code d'arbitrage en vigueur

Ces documents étant consultables auprès de l'arbitre.

## **DEFAILLANCE D'UN JOUEUR**

Si un ou les deux membres d'une équipe viennent à quitter l'épreuve avant la fin de celle-ci - sauf cas de force majeure - les deux membres de l'équipe seront sanctionnés conformément aux statuts de la FFT.

L'équipe défaillante est classée dernière de l'épreuve. Il ne pourra, ipso facto, participer à la même épreuve la saison suivante.

Raison de force majeure : une telle raison peut être invoquée auprès du directeur d'épreuve qui tranchera en fonction des éléments présentés.

## **DROITS DES JOUEURS - RECLAMATION**

Toute réclamation sur le déroulement de l'épreuve doit être formulée à l'arbitre. Tout joueur réclamant peut consulter les documents concernant l'épreuve et la réclamation doit être formulée dans les 48 heures au Président de la commission concernée, la décision sera notifiée à l'intéressé.

## **DISCIPLINE**

Tout joueur ayant un comportement incorrect, un langage agressif ou vulgaire envers ses partenaires de jeu ou l'un des responsables sera immédiatement exclu de la compétition et traduit devant la chambre de discipline. Il est désormais interdit d'être accompagné, lors des séances de Championnats d'animaux domestiques. Aucune dérogation ne pourra être faite.

## **TELEPHONE PORTABLE**

Les téléphones portables doivent rester éteints, sauf dérogation de l'arbitre.

***En cas de non-respect de cette règle,***

***L'équipe fautive se verra sanctionner par 400 points de pénalités.***

Le Directeur d'Epreuve, en accord avec l'arbitre, se réserve le droit d'apporter toutes modifications qu'il jugerait utile à ce règlement pour permettre un bon déroulement de la compétition, en accord avec le règlement des compétitions de la FFT.

**Directeur d'épreuve  
Président de Zone  
M.BOUQUILLON**



